

Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Service Politique de la Ville

2025 DDCT DAE 50 - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2011, la Ville de Paris a souhaité renforcer le lien social et la convivialité entre les habitant.e.s des quartiers populaires, au travers de nouvelles formes de solidarité fondées sur l'échange et l'entraide de voisinage, en expérimentant un concept innovant, importé du Québec et développé en France par la Fondation MACIF : les Accorderies.

L'Accorderie est un outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un concept québécois d'échange de services qui regroupe, sur un territoire, toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services avec une seule et unique monnaie : le temps. Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, sans distinction ni hiérarchie sur la nature des services.

Les services échangés sont par exemple du petit bricolage, du dépannage informatique, de la traduction, de l'aide pour les démarches administratives, de l'arrosage de plantes pendant les vacances... Les membres d'une Accorderie - appelés « Accordeurs » - ont accès aux services proposés par les autres membres, via notamment une interface informatique, mais aussi par l'intermédiaire d'un lieu d'accueil ouvert la semaine, où les habitants sont reçus.

Outre les échanges interindividuels, des échanges collectifs sont également proposés par les Accordeurs : cours de peinture, visites culturelles, sorties touristiques, etc. Enfin, les Accordeurs participent à la gestion de l'Accorderie et ces « échanges associatifs » sont également rémunérés en temps.

Quatre Accorderies ont ouvert sur le territoire parisien. La première expérimentation a été lancée dans le 19^{ème} arrondissement, les trois autres ont été officiellement inaugurées au printemps 2013 dans les 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements et dans le quartier du Grand Belleville. Depuis leur lancement, ces projets cherchent à toucher les habitants en situation de précarité pour leur apporter une aide dans certains aspects du quotidien et leur permettre de s'inscrire dans des solidarités locales de voisinage, de nature à rompre leur isolement. Ils veillent également à valoriser les ressources de ces habitants puisque

tous les services se valent. L'originalité du concept suscite l'adhésion de profils socio-économiques et culturels variés, et cette mixité constitue une grande richesse. Elles ont toutes obtenues ces dernières années l'agrément d'Espace de Vie Sociale de la CAF.

Un processus d'autonomisation a été lancé en 2017 pour s'achever en 2018, et a permis une réelle montée en compétences des accordeurs sur la prise en charge de la gouvernance des projets. Les quatre Accorderies sont maintenant des associations à part entière.

Après 2 années ralenties suite à la crise sanitaire, les Accorderies ont repris pleinement leurs activités depuis 2022 et ont relancé leur développement. Le réseau d'adhérents s'est amplifié (avec un nettoyage régulier des bases de données, les chiffres indiqués sont donc ceux des accordeurs actifs) et chaque Accorderie a ancré les activités qu'elle avait développées en 2022 (récupération d'inventus alimentaires, lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie des seniors, développement des fêtes de quartier et des sorties culturelles etc.).

Les chiffres clés :

- Fin 2024, les Accordeurs sont au nombre de 1 420, toutes et tous ont accès aux services proposés par les autres membres au travers des lieux d'accueil ouvert la semaine mais aussi à l'aide d'une interface informatique
- Toujours en 2024, les accordeurs ne sont en majorité pas des habitant.e.s des quartiers populaires (20 % à l'Accorderie Paris Sud, 27 % à l'Accorderie Grand Belleville, 35 % à l'Accorderie Paris 18 et 46% à l'Accorderie Paris 19), mais les Accorderies consacrent la majorité de leur temps aux quartiers populaires (plus de 70 % des transactions sont générées par des habitant.e.s de ces quartiers).
- Aussi, il faut noter que :
 - . une grande majorité des Accordeurs est une « Accordeuse » seniors
 - . un Accordeur sur 5 en moyenne est sans emploi
 - . une majorité d'Accordeurs vit seul (+50%) ou au sein de familles monoparentales
 - . la moitié des Accordeurs vit avec moins de 20 000 € par an

Les objectifs des quatre Accorderies portent autour de la santé et du bien-être, de l'alimentation durable et saine, du lien intergénérationnel et de l'inclusion numérique. Elles poursuivront en 2025 leurs efforts de déploiement dans les territoires (notamment vers les quartiers populaires) et d'animation de la vie sociale sur ces territoires en s'appuyant sur le développement de leur réseau partenarial, la promotion de leurs modes de faire, et le développement de stratégies pour toucher de nouveaux publics (notamment un public jeune).

Accorderie du Grand Belleville :

L'Accorderie du Grand Belleville a vu le jour en 2012 à la croisée de trois quartiers politique de la ville - les Portes-Est (Buisson Saint-Louis et Sainte-Marthe, 10ème arrondissement), Fontaine-au-Roi (11ème) et Belleville-Amandiers (20ème) - et du sud-est du 19ème. Première Accorderie à devenir autonome et EVS en 2017, elle compte aujourd'hui 400 accordeurs qui ont échangé en 3 ans 18 100 heures (3 800 heures de services individuels, 1 800 heures d'ateliers et 4 000 heures de services groupés et 8 500 heures de services associatifs).

Entre 2022 et 2024, l'Accorderie a connu une belle dynamique de développement et a bien suivi les objectifs indiqués dans sa CPO. En interne, elle a structuré et renforcé les comités d'animation par thématique et a cherché à diversifier ses financements. A l'externe, elle a beaucoup axé ses actions sur le déploiement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et pour le maintien et la création de partenariats. De nombreuses opérations ont ainsi été menées avec des partenaires hors les murs pour faire connaître et développer ses activités auprès des habitant.e.s mais aussi des partenaires potentiels du quartier (distribution avec VRAC, préparation et participation aux fêtes de quartier, balade des communs, collaboration avec Les aînés du Grand Belleville, Opération vélo cargo visant à déployer l'Accorderie sur plusieurs quartiers du territoire durant une semaine, permanences écrivain public etc.). L'Accorderie a aussi plusieurs actions en faveur des seniors et a par ailleurs engagé en 2024 des projets autour de la parentalité. Dès 2025, l'Accorderie du Grand Belleville projette, au-delà de la poursuite des actions déjà lancées, de mettre en œuvre des actions autour de la culture et de l'environnement (économie circulaire, mieux consommer - mieux manger). L'enjeu est aussi pour elle de toucher un public plus mixte et plus représentatif du quartier, notamment les jeunes.

Accorderie Paris Sud :

Implantée au cœur du QPV Portes de Vanves-Didot, l'Accorderie Paris Sud couvre les territoires des 13, 14 et 15ème arrondissement et les communes limitrophes de Vanves, Malakoff et Montrouge. L'Accorderie a démarré fin 2012, portée par la Régie de quartier Flora Tristan, elle s'est autonomisée en novembre 2017 et a obtenu l'agrément EVS en janvier 2019. L'accorderie Paris Sud compte aujourd'hui 455 membres et a échangé entre 2022 et 2024 12 308 heures (22 % d'ateliers collectifs, 17 % d'échanges individuels et 61% d'échanges associatifs) avec un fort développement entre 2022 et 2023 et une stabilisation en 2024.

Malgré un projet de déménagement qui n'a finalement pas abouti en 2024, l'Accorderie a en effet atteint la plupart des objectifs fixés dans la CPO. Elle a développé ses services associatifs (passant de 1 400 à plus de 3 000 entre 2021 et 2024) et offert aux Accordeurs un cadre leur permettant de plus et mieux s'impliquer dans l'association. L'association a également travaillé à équilibrer la représentativité en âge de ses membres. Le public jeune reste difficile à toucher mais l'association a rencontré le CROUS pour toucher un public étudiant. Les objectifs concernant par ailleurs le public senior ont été atteints pour les 3 axes ciblés : le numérique, l'alimentation et le bien-être. Parmi les nombreuses actions menées, l'Accorderie a développé des actions d'aller vers les seniors isolés en partenariat avec Paris Habitat.

Pour 2025 et les années suivantes, l'Accorderie Paris Sud envisage de proposer davantage de moments conviviaux. L'association prolongera par ailleurs ses efforts pour favoriser la mixité, en incluant plus de jeunes dans ses projets et en dynamisant les échanges individuels.

Accorderie du 18^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 18ème arrondissement a été lancée fin 2012, au cœur du quartier politique de la ville de la Porte Montmartre/ Porte de Clignancourt, dans les locaux du Petit Ney. Elle est devenue une association autonome fin 2018. Elle est restée hébergée par l'association le Petit Ney jusqu'en 2023 et a pu déménager dans le quartier Blémont en 2024 au sein d'un local Paris Habitat. L'Accorderie compte

136 accordeurs en 2024. Elle a échangé en 3 ans, 4 054 heures de services dont 56% de services associatifs, 18% de services individuels et 26% d'ateliers collectifs.

L'Accorderie a été confrontée à des difficultés importantes, liées notamment à son implantation sur le quartier Blémont (instabilité sur le poste de coordinateur, travaux retardés du nouveau local...). Pour autant, concernant son activité, la volonté de ses membres de s'investir pour le bon fonctionnement de l'association est restée intacte. L'ouverture d'un local propre à l'association depuis mai 2024 permet enfin aux accordeurs de se familiariser et de développer davantage de liens entre eux. L'Accorderie a par ailleurs travaillé à la mise en œuvre de cafés réparation et de récupération d'invendus alimentaires avec un commerçant du quartier.

Pour 2025, l'Accorderie du 18^{ème} doit prendre réellement pied dans ce nouveau quartier Blémont en parvenant à animer ce secteur qui connaît des difficultés importantes : fort taux de déscolarisation, tensions entre les habitant.e.s (notamment entre jeunes et seniors, etc.). L'Accorderie souhaite ainsi réussir à redynamiser les échanges parmi ses membres, tout en intégrant désormais un nouveau public : les habitant.e.s de Blémont.

Accorderie du 19^{ème} arrondissement :

L'Accorderie du 19^{ème} arrondissement, initialement portée par la Régie de quartier 19, est devenue une association autonome en décembre 2017. Longtemps hébergée par la Régie de quartier, l'Accorderie de Paris 19^{ème} dispose désormais de deux locaux sur 2 QPV, particulièrement dépourvus de structures associatives : le QPV Nantes / Barbanègre et le QPV Algérie où l'Accorderie opère également en tant qu'Espace de Vie Sociale. L'Accorderie concentre désormais ses activités sur ces 2 quartiers et compte, fin 2024, 435 accordeurs actifs qui ont échangé sur les 3 dernières années 2 632 heures de services associatifs, 829 de services individuels et 3 556 heures d'ateliers collectifs soit 7017 heures au total.

L'atterrissage sur les quartiers Algérie et Nantes/Barbanègre, bien que complexe, est au terme des 3 années de CPO en passe d'être réussi : sur ces deux quartiers, encore trop peu investis par les associations locales, l'Accorderie contribue désormais à y renforcer les liens sociaux avec une présence au plus près des habitant.e.s, l'utilisation des compétences de ses membres pour répondre aux besoins du territoire et la mise en place de permanences et d'animations régulières (fêtes de quartier, stands de rencontre sur les marchés, pieds d'immeubles, permanences numériques, ateliers divers etc.)

Pour les années à venir, l'Accorderie s'est fixée pour objectifs de poursuivre les activités mises en place et bien ancrées (le numérique et le bien-être) et de développer l'intergénérationnel. Par ailleurs, l'Accorderie poursuit son implantation sur le territoire et renforcera l'implication de ses membres (mise en lien des compétences des accordeurs et des besoins du territoire, prise en charge plus importante du fonctionnement et de sa gouvernance par les Accordeurs). L'axe parentalité avec l'aide aux devoirs et un volet numérique est aussi l'une des perspectives à développer tout comme les actions en direction des seniors (santé physique et mentale des seniors, prévention de la perte de lien social et lutte contre les ruptures de droit et de l'isolement liés à l'âge) et l'accès aux droits (une permanence d'écrivains publics a d'ailleurs trouvé son public sur le secteur Barbanègre).

Les 4 Accorderies parisiennes contribuent par leurs actions à la lutte contre la précarité et l'isolement, et constituent des ressources importantes pour les quartiers populaires dans lesquelles elles se développent. Elles mettent en place des stratégies pour toucher de nouveaux publics, stratégies de projets et stratégies territoriales, et sont en ce sens un outil dynamique au service des habitant.e.s des quartiers populaires parisiens.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de Paris d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros en faveur de chacune des associations porteuses d'une Accorderie, soit une dépense globale de 80 000 euros (70 000 euros du Service Politique de la Ville et 10 000 euros de la DAE).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris